

Manuel de gestion des néophytes envahissantes

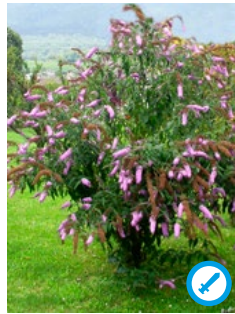
Reconnaître et traiter correctement les plantes à problèmes



Ailante glanduleux



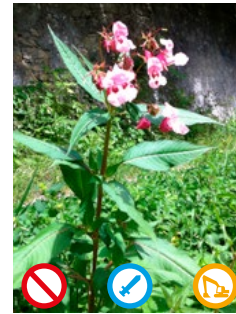
Berce du Caucase



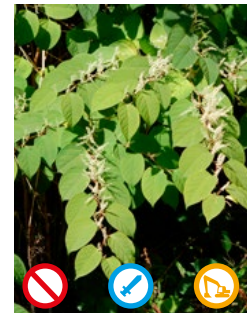
Buddléia



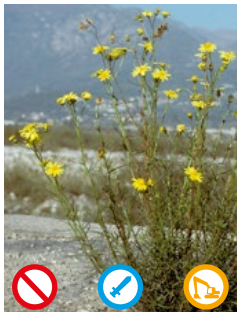
Bunias d'Orient



Impatiente glanduleuse



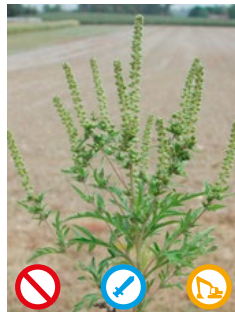
Renouées asiatiques



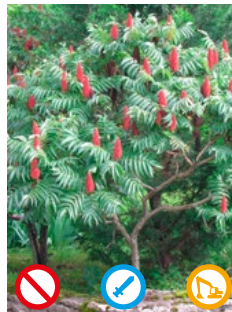
Sénéçon du Cap



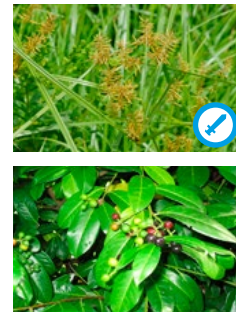
Solidages nord-américains



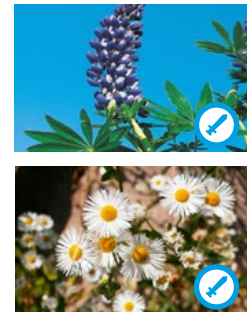
Ambroisie



Sumac (vinaigrier)



Souchet comestible (haut)
Laurier-cerise (bas)



Lupin (haut)
Vergerette annuelle (bas)

Table des matières

	Page
Que sont les néophytes envahissantes ?	3
Calendrier annuel de la lutte contre les néophytes	4
Informations générales	
Actualisation des informations de présence et de lutte	6
Précautions et suivis	6
Lutte contre les plantes ligneuses sans herbicide : annelage (ou «cerclage»)	8
Utilisation d'herbicides	9
Légende des symboles	11
Espèces :	
Ailante glanduleux	12
Ambroisie	15
Berce du Caucase	19
Buddléia (arbre à papillons)	22
Bunias d'Orient	24
Impatiente glanduleuse	26
Laurier-cerise	29
Lupin à folioles nombreuses	31
Palmier chanvre	33
Renouées asiatiques	35
Robinier faux-acacia	39
Séneçon du Cap (séneçon sud-africain)	41
Solidages nord-américains	43
Souchet comestible	46
Sumac (vinaigrier)	48
Vergerette annuelle	51
Contacts et liens utiles	53



Que sont les néophytes envahissantes ?

Les néophytes (« nouvelles plantes ») sont des espèces végétales qui ont été importées en Europe, intentionnellement ou non, après la découverte du continent américain en 1492. La plupart de ces espèces disparaissent rapidement ou s'intègrent à la flore indigène sans causer trop de problèmes, mais certaines d'entre elles se développent de manière exponentielle – deviennent envahissantes – au point de constituer une menace. Des mesures adéquates doivent donc être adoptées le plus rapidement possible pour les contrôler.

La règle des dix pour cent

Globalement, sur 1000 espèces exotiques qui parviennent chez nous, 100 survivent, dont 10 s'installent durablement et 1 est potentiellement envahissante.

Risques et problèmes posés par les néophytes envahissantes

- Santé publique et animale: allergies, asthme, brûlures, toxicité, etc.
- Sécurité: déstabilisation des berges des cours d'eau et des talus de routes, destruction des infrastructures construites, etc.
- Economie publique ou privée: endommagement d'infrastructures, baisse de production, etc.
- Perte de biodiversité (faune et flore), perturbation globale de l'équilibre des écosystèmes indigènes, etc.
- Restrictions concernant l'utilisation des sols: impact sur le coût des projets de construction, perte de valeur des terrains, etc.

Exemple de la renouée du Japon

La renouée du Japon envahit rapidement et entièrement les berges des cours d'eau. Elle constitue des populations denses de plusieurs mètres de hauteur et sa propagation entraîne la disparition de la végétation naturelle des berges ainsi que celle de la faune associée, sur terre et dans l'eau. Les parties aériennes de la plante meurent en hiver, laissant les berges dénudées ainsi exposées à l'érosion. Ses rhizomes déstabilisent les ouvrages de consolidation contre les crues, entraînant des coûts d'entretien élevés.



Calendrier annuel de lutte contre les néophytes envahissantes

 Toutes les opérations d'arrachage ou de coupe/fauche doivent être réalisées **avant la maturité des graines !**

Pour toutes les espèces : • poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans

• annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6)

		jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Ailante glanduleux	Jeunes plantes	Arracher / déterrer											
	Grands arbres	Anneler (p.8) / abattre et dessoucher / arracher											
Ambroisie (annonce obligatoire)	Plantes isolées						Arracher						
	Grandes populations	Demander conseil au SFNP ou autre Service cantonal concerné (p.53)											
Berce du Caucase	Plantes isolées					Sectionner le rhizome							
	Grandes populations					1 ^{ère} fauche		2 ^{ème} fauche					
Buddléia	Jeunes plantes				Arracher								
	Arbustes plus âgés	Dessoucher											
Bunias d'Orient	Plantes isolées					Arracher / déterrer							
	Grandes populations*					1 ^{ère} fauche		2 ^{ème} fauche					
Impatiante glanduleuse	Plantes isolées					Arracher							
	Grandes populations*					Faucher							
Laurier-cerise	Jeunes plantes	Arracher / déterrer											
	Grands arbres	Anneler (p.8) / abattre et dessoucher / couper à ras											
Lupin à folioles nombreuses	Plantes isolées					Arracher							
	Grandes populations*					1 ^{ère} fauche		2 ^{ème} fauche					

* Arracher en périphérie de la zone envahie.

Calendrier annuel de lutte contre les néophytes envahissantes

 Toutes les opérations d'arrachage ou de coupe/fauche doivent être réalisées **avant la maturité des graines !**

Pour toutes les espèces :

- poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans
- annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6)

		jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc .
Palmier chanvre	Jeunes plantes	Arracher											
	Grands arbres	Abattre / couper											
Renouées asiatiques	Plantes isolées	Arracher / couper / faucher											
	Grandes populations	Couper / faucher											
Robinier faux-acacia	Jeunes plantes	Arracher / déterrer											
	Grands arbres	Anneler (p.8) / abattre et dessoucher / arracher											
Séneçon du Cap	Plantes isolées	Arracher											
	Grandes populations*	Faucher											
Solidages nord-américains	Plantes isolées	Arracher											
	Grandes populations*	Faucher											
Souchet comestible	Plantes isolées	Arracher											
	Grandes populations	Contacter le Service de l'agriculture (p.53)											
Sumac (vinaigrier)	Jeunes plantes	Arracher / déterrer											
	Grands arbres	Anneler (p.8) / abattre et dessoucher / arracher											
Vergerette annuelle	Plantes isolées	Arracher											
	Grandes populations*	Faucher											

* Arracher en périphérie de la zone envahie.

Informations générales

Actualisation des informations de présence et de lutte : Info Flora

Tous les acteurs de terrain sont invités à contribuer à l'actualisation des informations concernant la présence de néophytes et les mesures de lutte mises en œuvre. **Les annonces sur la base de données d'Info Flora** doivent être faites sur le carnet en ligne néophytes (www.infoflora.ch/fr/participer/mes-observations/carnet-en-ligne.html) ou par le biais de l'application InvasivApp (www.infoflora.ch/fr/participer/mes-observations/app/invasivapp.html); guide d'utilisation: www.vs.ch/web/sfnp/especes-de-plantes-envahissantes-les-plus-problematiques). **Ces informations sont très précieuses** (voir Suivi p.7).

Précautions et suivi

Élimination des déchets verts issus de la lutte

- Les fleurs ainsi que **toutes les parties des néophytes susceptibles d'assurer leur reproduction doivent être incinérées**. Elles ne doivent jamais être entreposées dans le compost de jardin ou en bordure de champ!
- Les parties de plantes qui ne sont pas susceptibles d'assurer la reproduction, peuvent être éliminées avec le compost ou laissées sur place.
- Dans le cas de l'ambrosie et des renouées asiatiques, toute la plante doit toujours être éliminée dans le cadre de l'incinération des déchets!
- Les parties souterraines de toutes les espèces mentionnées dans ce manuel doivent toujours être éliminées par incinération!
- Dans des cas exceptionnels, et uniquement avec l'autorisation du Service de l'environnement, les déchets verts issus de la lutte peuvent être incinérés sur place.

Transport

La plus grande prudence s'impose lors du chargement et du transport de néophytes envahissantes. **Le matériel végétal doit être transporté dans des contenants hermétiquement fermés afin d'éviter toute dissémination accidentelle, notamment de graines, de fleurs ou de racines.**

Autre risque possible de dissémination involontaire : les appareils, machines de chantiers ou véhicules. Du matériel végétal peut adhérer aux pneus, s'insinuer dans les fissures ou rester sur la surface de charge et ainsi être disséminé. Par conséquent, les machines et les véhicules doivent être soigneusement nettoyés sur place à la fin des travaux.

Suivi

Lutter contre les néophytes envahissantes exige un suivi par des contrôles ultérieurs réguliers (y compris après l'utilisation d'herbicide).

1. La mise à jour régulière de ces informations d'observation et de lutte sur la base des données d'Info Flora permet aux intervenants concernés de connaître au mieux la situation actuelle sur le terrain, d'évaluer en conséquence les ressources nécessaires pour la mise en œuvre / poursuite des mesures de lutte et d'optimiser ces interventions.
2. La lutte contre une plante exotique envahissante ne peut être efficace que si elle est répétée plusieurs fois par an et pendant au minimum 5 ans, en tenant compte des spécificités de l'espèce. Ces dernières incluent le mode de dissémination, la période de floraison, ou encore la capacité de régénération à partir des parties souterraines de la plante.
3. Les 2-3 premières années de lutte sont souvent les plus laborieuses. L'ancienneté de l'infestation d'un site est notamment déterminante. En effet, plus l'infestation est ancienne, plus les graines présentes dans le sol sont nombreuses, et plus le sol est envahi par les parties souterraines des plantes (racines, rhizomes ou tubercules).
4. Après une fauche ou une coupe, les espèces ligneuses produisent souvent des rejets, tandis que les espèces herbacées peuvent se régénérer par le biais des racines, rhizomes ou tubercules restés dans le sol. Le matériel végétal resté au sol peut favoriser les repousses. Les graines germent aussi rapidement. Un suivi par des mesures immédiates permet de contrôler cette résurgence.

Plus la lutte est entreprise rapidement plus les ressources humaines et financières nécessaires pour le contrôle et l'éradication seront globalement faibles.

Ensemencement / Plantations de substitution

En cas de nécessité (importantes surfaces mis à nu, présence de semenciers aux alentours, stock de graines probable dans le sol, risque d'érosion), procéder à des plantations ou ensemercer rapidement les sols dénudés avec des espèces indigènes adaptés à la station, tout en contrôlant et éliminant régulièrement toute nouvelle pousse de néophyte.

Sols contaminés

Les matériaux issus du décapage ou de l'excavation de sols contenant des parties de plantes exotiques envahissantes interdites listées à l'annexe 2 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) ne peuvent être revalorisés que sur le site de prélèvement, ou éliminés de manière à exclure toute dissémination de ces espèces (art. 15 al. 3 ODE). Se référer aux recommandations du Cercle Exotique (www.kvu.ch/fr/groupe-de-travail?id=138 → dossier 5: Matériaux issus du décapage de sols contaminés par des plantes exotiques) et aux Services cantonaux compétents (p.53).

Lutte contre les plantes ligneuses sans herbicide : annelage (ou «cerclage»)

Lutter contre les plantes ligneuses envahissantes est souvent particulièrement ardu. Si une plante meurt trop rapidement ou si un arbre est abattu, d'innombrables nouvelles pousses apparaissent sur la souche ou les racines, ce qui aggrave la situation ! Un annelage effectué dans les règles de l'art peut considérablement (voire totalement) réduire la formation de rejets au niveau des racines ou de la souche. Les étapes de la mise en œuvre sont les suivantes :

- La 1^{ère} année : annelage partiel en hiver (février), enlever l'écorce et les premières couches de bois (jusqu'au cambium) à hauteur de poitrine (1,3 m) et sur une largeur de 15 cm sur environ 9/10 du périmètre du tronc. Si nécessaire, une ou plusieurs entailles peuvent être faites à la tronçonneuse. L'aubier ne doit être attaqué que légèrement.
- La 2^{ème} année : compléter l'annelage (enlever le 1/10 restant) au début de l'été (juin) après la floraison et la croissance du feuillage, mais avant la formation de graines.
- Les arbres annelés meurent dans les 1 à 4 ans, et ne doivent pas être abattus tant qu'ils ne sont pas entièrement morts.
- Il se peut que l'annelage doive être répété.
- Si un contrôle ultérieur révèle des rejets de souche, il est essentiel de les éliminer.
- Important : toujours anneler tous les arbres qui sont entrelacés par leurs troncs ou leurs racines, comme le robinier, le sumac ou l'ailante (p. ex. anneler tous les arbres d'une même espèce dans un périmètre de 5 m).
- Sur les arbres de petit diamètre, l'annelage peut se faire à l'aide d'un canif (p.ex. sumac).



Mise en garde

Les arbres annelés peuvent devenir instables et représenter un danger pour les personnes et les biens. Les arbres annelés doivent donc rester sous étroite surveillance et être abattus dès qu'ils sont entièrement morts.

Utilisation d'herbicides

Prérequis et précautions

Dans la mesure du possible, le traitement mécanique doit toujours être préféré au traitement chimique !

- Toute personne qui utilise des produits phytosanitaires à titre professionnel doit posséder un « permis spécial concernant l'utilisation des produits phytosanitaires » et être formé par une personne ayant une autorisation spéciale, conformément à l'art. 24 de la loi sur les produits chimiques (LChim) et à l'art. 7 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim);
- Traiter pied par pied;
- Eviter la dérive (dispersion indésirable de l'herbicide);
- Eviter les traitements avant la pluie et par temps venteux;
- Note : l'application d'herbicide en automne (sève descendante) est particulièrement efficace pour les néophytes ligneuses : ailante, buddléia, laurier-cerise, robinier et sumac.

Restrictions concernant l'utilisation d'herbicides

L'utilisation d'herbicides doit se faire dans le strict respect des prescriptions d'application et de dosage du produit. Les mentions de danger et les conseils de prudence doivent être soigneusement étudiés et pris en compte (voir également l'Index des produits phytosanitaires de la Confédération : www.psm.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr).

Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), aucun herbicide n'est autorisé :

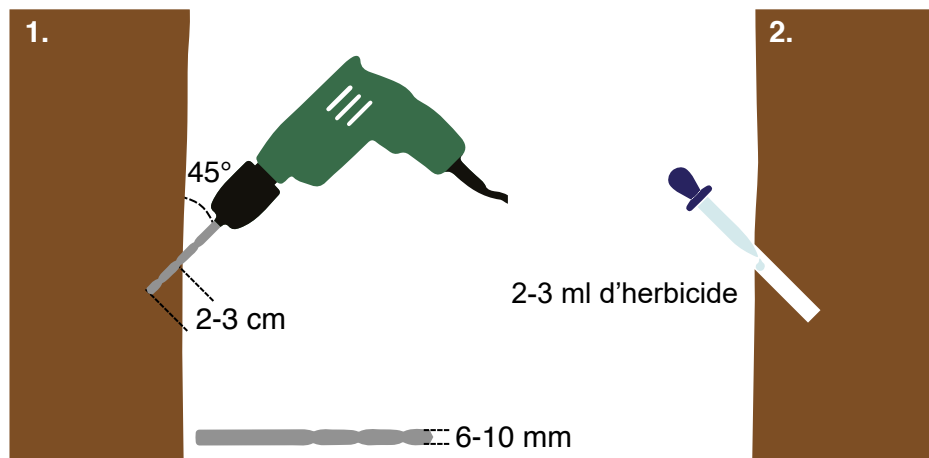
- Sur les rues / chemins (y c. bordures tampon de 0.5 m), places, toits et terrasses publics ou privés;
- Sur les talus et les bandes de verdure le long des routes (y c. bordures tampon de 0.5 m) et des voies ferrées;
- Dans les réserves naturelles, les roselières et les marais;
- En forêt, dans les haies et les bosquets; dans la bordure tampon de 3 m, seul le traitement plante par plante est autorisé jusqu'à la zone boisée (début des arbres);
- Dans les eaux superficielles, y c. une bordure tampon de 3 m (entre 4 et 6 mètres, seul le traitement plante par plante est autorisé);
- Dans la zone S1 de protection des eaux souterraines (selon l'étiquette, par exemple Tricopyr, dans certains cas également dans les zones S2 et S3 de protection des eaux souterraines).

A certains emplacements, le traitement pied par pied d'espèces à problèmes est autorisé. Ces exceptions figurent dans l'ORRChim, annexe 2.5, point 1.2.

Injection d'herbicide dans les troncs - lutte contre les plantes ligneuses

La lutte contre les plantes ligneuses par l'injection d'herbicide dans le tronc freine la formation de rejets de souche et de drageons (**attention** : l'application n'est possible qu'aux endroits où l'utilisation d'herbicides est autorisée, voir p.6):

- Les trous pour l'injection devraient être pratiqués autour du tronc à intervalles réguliers, à l'aide d'une mèche de 6 à 10 mm, et à un angle de 45° (trou de 2-3 cm de profondeur, à environ 50 cm du sol).
- Le nombre de trous dépend de la circonférence du tronc à hauteur de poitrine (1.3 m de hauteur). La circonférence à hauteur de poitrine divisée par 8 donne le nombre approximatif de trous à percer (p.ex. circonférence à 1.3 m de hauteur = 96 cm → $96/8 = 12 \rightarrow 12$ trous).
- 2-3 ml d'herbicide doivent être introduits dans chaque trou à l'aide d'une seringue en plastique. Attention : l'herbicide ne doit pas couler à l'extérieur du trou. Il faut utiliser un produit pur à base de Triclopyr (p.ex. Garlon 120) et ajouter une huile végétale (p.ex. Telmion, Genol Plant). Proportion = 4:1 (3/4 Garlon 120 + 1/4 huile végétale; www.psm.admin.ch/fr/wirkstoffe).
- Calendrier : l'application doit se faire **entre mi-août et fin septembre** (sève descendante).
- Après injection de l'herbicide, les arbres meurent dans les 1 à 2 ans. Ils ne peuvent être abattus qu'une fois entièrement morts.



Mise en garde

Les arbres traités par herbicide peuvent devenir instables et représenter un danger pour les personnes et les biens. Les arbres traités doivent donc rester sous étroite surveillance et être abattus dès qu'ils sont entièrement morts.

Source: 

Légende des symboles

Toutes les espèces répertoriées dans ce manuel

L'ensemble des néophytes exotiques envahissantes décrites dans ce manuel figurent sur la Liste Noire d'Info Flora, qui rassemble les espèces ayant un grand potentiel d'expansion et dont l'impact négatif est actuellement très important. Nous vous sommes reconnaissants de vos annonces d'observation et mesures de lutte mises en œuvre contre ces néophytes (p.6).



Espèces interdites

L'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) édicte les dispositions à mettre en œuvre en présence de plantes non indigènes. Les néophytes envahissantes listées à l'annexe 2 de l'ODE sont interdites (art. 15 al. 2 ODE): elles ne peuvent pas être introduites, offertes, vendues, transportées, multipliées, plantées ou cultivées. L'ambrosie est une espèce dangereuse pour la santé publique et la lutte contre cette espèce est **obligatoire** selon l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV).



Espèces à annoncer et à combattre

Les espèces marquées par ce sigle sont particulièrement problématiques en Valais et il est fortement recommandé de les combattre activement. Toute observation et / ou mise en œuvre de mesures de lutte est à annoncer sur la base de données d'Info Flora (p.6). Dans le cas de l'ambrosie, l'annonce et la lutte sont obligatoires; annoncer toute observation sur la base de données d'Info Flora et informer le Service des forêts, de la nature et du paysage.



Matériaux issus du décapage ou de l'excavation de sols contaminés par des néophytes envahissantes

Les matériaux issus du décapage ou de l'excavation de sols contenant des parties de plantes exotiques envahissantes interdites listées à l'annexe 2 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) ne peuvent être revalorisés que sur le site de prélèvement, ou éliminés de manière à exclure toute dissémination de ces espèces (art. 15 al. 3 ODE). Se référer aux recommandations du Cercle Exotique (www.kvu.ch/fr/groupes-de-travail?id=138 → dossier 5: Matériaux issus du décapage de sols contaminés par des plantes exotiques) et aux Services cantonaux compétents (p.53).

Ailante glanduleux *Ailanthus altissima*



Plante

Arbre à feuilles caduques, jusqu'à 30 m de haut; écorce brun-gris à brun-noir, avec rayures verticales.



Feuilles

9 à 25 folioles étroites par feuille, vert foncé mat dessus, vert clair dessous, pas de changement de couleur automnal.



Folioles

Les lobes situés à la base des folioles (voir cercles rouges ci-contre) portent de petites glandes sur leur face inférieure. Ces lobes et ces glandes distinguent les feuilles de l'ailante de celles du sumac ou du frêne commun (voir p.14).



Ailante glanduleux

Fleurs

Floraison : de juin à juillet.

Panicules blanc-jaunâtre.

Odeur désagréable en période de floraison.

Fruits

Fruits ailés torsadés, vert pâle devenant rou-geâtres au fil de la maturation.

Dissémination

Graines volantes (par le vent sur de longues distances; pouvoir germinatif: 1 an), rejets de souche et drageons (dans un rayon allant jusqu'à plus de 20 m autour de la plante mère).

Habitat

Sols secs et endroits chauds. Cultivé dans les rues et les parcs, naturalisé au bord des chemins, sur les talus de routes et de voies ferrées, dans les haies et les forêts clairsemées.

Attention

Ecorce et feuilles peuvent provoquer des allergies cutanées, et le pollen peut aussi déclencher des réactions allergiques!

Matériaux issus de décapage contenant de l'ailante

Les morceaux de racines peuvent engendrer la croissance de nouvelles plantes. Il faut donc veiller à ce que les chantiers n'occasionnent pas de dissémination!



Ailante glanduleux

Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées ou jeunes	Arracher ou déterrer avec les racines, 4 à 5 fois par an.	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les racines avec les déchets incinérables. Le bois peut être valorisé (ex : bois de chauffage).• Si souhaité, remplacer par une plante indigène de substitution : frêne commun, sorbier des oiseleurs, sureau, etc.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grands arbres ou arbustes	Anneler (voir p.8)	Voir p.8	
	Abattre <u>et</u> : <ul style="list-style-type: none">• dessoucher <u>ou</u>• arracher les rejets de souche et les drageons, 4 à 5 fois par an;• procéder par injection d'herbicide*• badigeonner d'herbicide* la surface de coupe.	Toute l'année En automne (sève descendante, voir pp.9-10)	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé : éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

* Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides (voir p.9).

Confusions possibles



Sumac (*Rhus typhina*; espèce exotique envahissante, à combattre également; voir p.48) : feuilles composées alternes, 5 à 15 paires de folioles, à bords dentés, rouges en automne.



Frêne commun (*Fraxinus excelsior*; espèce indigène) : feuilles composées opposées, 4 à 6 paires de folioles, finement dentées.

Ambroisie *Ambrosia artemisiifolia*



Plante

Annuelle, 20 à 150 cm de haut, très ramifiée, port arbustif.



Fleurs

Floraison: de juillet à novembre.

Les inflorescences mâles et femelles sont séparées sur la plante: les inflorescences femelles sont fixées à la base des feuilles tandis que les inflorescences mâles se trouvent sur les épis verticaux.

Tige

Souvent rougeâtre, velue, robuste et très ramifiée.



Ambroisie



Plantule (à gauche)

De mi-avril à début septembre, feuilles opposées.



Stade plus âgé (à droite)

Plantes avec rameaux latéraux feuilles alternes.



Feuilles

Profondément divisées, à poils courts, vert uniforme sur les deux faces, opposées à la base de la plante et alternes dans sa partie supérieure.



Habitat

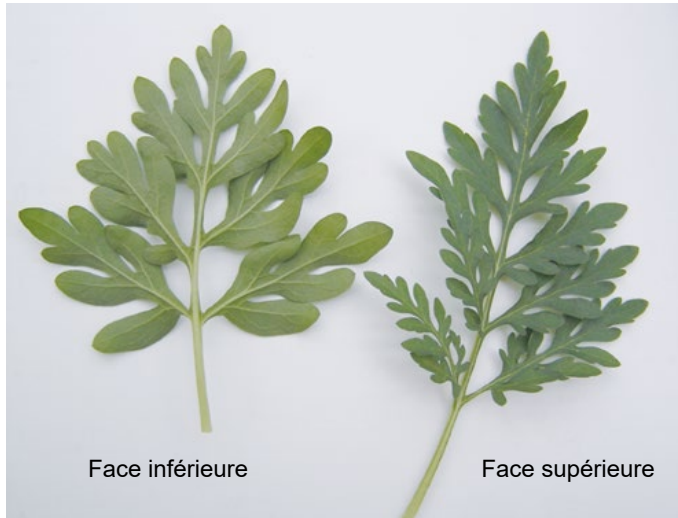
Sols secs et nus, milieux ouverts, jardins, talus de routes ou de voies ferrées, gravières, chantiers, champs.

Dissémination

L'ambrosie est une plante annuelle; seules les graines survivent à l'hiver. Les graines sont disséminées par le vent et avec la terre contaminée (déplacement de machines agricoles ou de matériaux d'excavation); elles peuvent également être présentes dans les mélanges de graines pour oiseaux ou avec les graines de tournesol.

Ambroisie

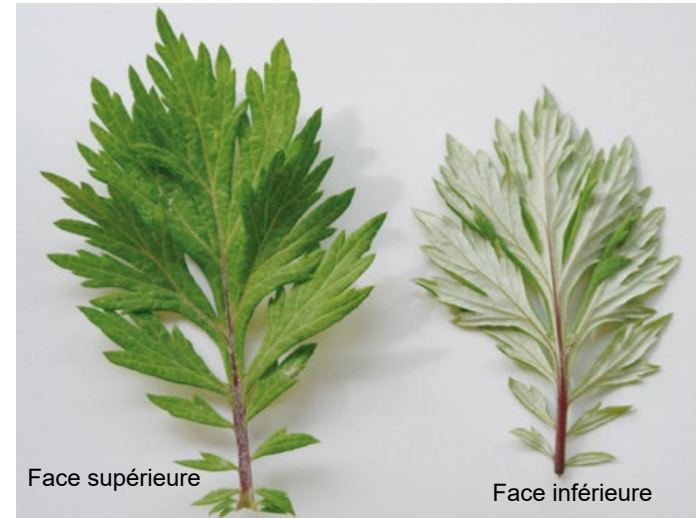
Confusions possibles



Ambroisie

Face inférieure des feuilles: vert clair, comme la face supérieure.

Odeur d'herbe.



Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*)

Face inférieure des feuilles: blanchâtre, couverte d'un duvet de poils fins.

Odeur de vermouth ou de thé.

Ambroisie

Lutte

Le pollen d'ambroisie peut provoquer de violentes allergies. Il est indispensable de porter systématiquement des gants, lunettes de protection et masque anti-poussière lors de la manipulation pendant la libération du pollen (mi-juillet à fin octobre)!

	Mesures (obligatoires, OPV annexe 6)	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher plusieurs fois par an avec les racines.	Mai à octobre	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer tout le matériel végétal par incinération (déchets ménagers ou usine)!• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer obligatoirement votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6) et au Service des forêts, de la nature et du paysage (p.53).
Grandes populations et plantes sur des surfaces agricoles	Demander conseil au SFNP ou autre Service cantonal concerné. Facher à ras avant la floraison, plusieurs fois par année.	Mai à octobre	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire. Les matériaux contaminés ne peuvent être valorisés que sur le site de prélèvement ou éliminés de manière à exclure toute dissémination (se référer aux Services cantonaux compétents, p.53). Excavation: rayon de 2 m autour de la plante/population, profondeur de 30 cm. Traitement préalable: éliminer (arrachage/fauche). Elimination: sur site ou dans décharge/gravière/carrière; couche de recouvrement d'au moins 1 m pendant une période de 10 ans.		



Les endroits dans lesquels des graines pour oiseaux sont déposées doivent être surveillés, car ces mélanges peuvent contenir des graines d'ambroisie – qui peuvent germer pendant plus de 40 ans.

Berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*



Plante

Bisannuelle, jusqu'à 4 m de hauteur
Les feuilles meurent en hiver.



Feuilles

Jusqu'à 3 m de longueur, pétiole compris, profondément découpées,
dentées et se terminant en pointe.



Berce du Caucase

Fleurs

Floraison : de juin à août.

Grandes fleurs blanches disposées en ombelles.

Habitat

Lieux plutôt humides et riches en nutriments, p. ex. berges, lisières, sentiers forestiers, prairies, gravières.

Dissémination

Par les graines (vent: 7 m, max. 100 m; transport sur de longues distances par les cours d'eau; pouvoir germinatif: 3-5 ans) ou les racines.



Tige

Creuse, velue, parsemée de rouge, jusqu'à 10 cm d'épaisseur au niveau du sol.

Berce du Caucase

Lutte

Le contact avec la sève de la berce du Caucase peut occasionner des brûlures graves et douloureuses en cas d'exposition simultanée ou ultérieure au soleil. Toujours porter des vêtements longs, des gants et des lunettes de protection !

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Sectionner (pioche, bêche) le rhizome à 20 cm sous la surface du sol.	Mai-août	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les inflorescences et les racines par incinération (déchets ménagers ou usine); le reste de la plante peut être composté (dans un endroit sécurisé où personne n'y touchera!).• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grandes populations	Faucher pendant la floraison, avant la maturité des graines et arracher en périphérie de la zone envahie. Lorsque c'est possible, fraiser le sol jusqu'à une profondeur de 20 cm.	1ère fauche : avril-mai 2ème fauche : juillet-août	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé : éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire. Les matériaux contaminés ne peuvent être valorisés que sur le site de prélèvement ou éliminés de manière à exclure toute dissémination (se référer aux Services cantonaux compétents, p.53). Excavation : rayon de 7 m autour de la plante/population, profondeur de 30 cm (dépôts de graines) à 60 cm (sous les plantes). Traitement préalable : éliminer les parties aériennes et les souches. Elimination : sur site ou dans décharge/gravière/carrière; couche de recouvrement d'au moins 1 m pendant une période de 10 ans.		



Dessin de Peter Leth, DK

Si la racine pivotante est sectionnée à environ 20 cm en dessous de la surface du sol, la plante ne peut plus produire des rejets. Si seules les pousses aériennes sont coupées, la plante recommence à bourgeonner.



Buddleia ou Arbre à papillons *Buddleja davidii*



Plante

Arbuste à feuilles caduques, 2 à 4 m de haut.



Feuilles

Etroites, pointues, face inférieure blanchâtre, couverte d'un duvet de poils fins.



Flours

Floraison : de juillet à août.

Flours violettes à lilas ou blanches, parfum sucré.



Buddléia

Nectar de faible qualité pour les insectes (papillons, chenilles, etc.).

Habitat

Cultivé dans les jardins, naturalisé sur les berges, dans les lisières, les clairières, sur les talus de routes et de voies ferrées, les gravières; nécessite un sol nu pour germer.

Dissémination

Graines volantes, drageons



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées ou jeunes	Arracher avec les racines, plusieurs fois par an.	Du printemps à fin novembre: avant la maturité des graines!	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les inflorescences et la souche par incinération (déchets ménagers ou usine); le reste de la plante peut être composté.• Traitement chimique* par application sur les souches (surface de coupe) en automne (sève descendante).• Si nécessaire (voir p.7), planter et / ou ensemercer avec des espèces indigènes adaptées à la station.
Arbustes plus âgés	Dessoucher		<ul style="list-style-type: none">• Plantes de substitution indigènes: frêne commun, sorbier des oiseleurs, sureau, etc.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

* Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides (voir p.9).

Bunias d'Orient *Bunias orientalis*



Plante

Herbacée vivace de 30 à 120cm de haut, ramifiée, glabre ou à poils épars; les rameaux supérieurs de l'inflorescence sont rougeâtres et glanduleux.



Dissémination

Les graines ne se dispersent pas loin mais gardent leur pouvoir de germination pendant de nombreuses années.

Egalement reproduction végétative (par des fragments de racines).

Feuilles

Les feuilles de la base présentent un lobe terminal triangulaire assez long (jusqu'à 40cm). Les feuilles supérieures sont beaucoup plus petites, souvent entières et sessiles.

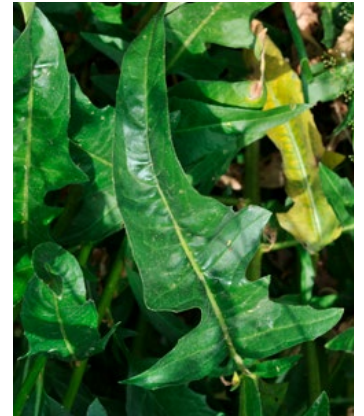
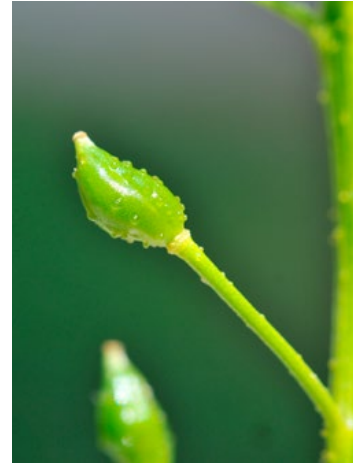
Fleurs

Floraison: de mai à août / septembre.

Les 4 pétales jaune vif.

Fruits

Fruit oval, oblong, en forme de bec



Bunias d'Orient

Habitat

Talus de routes et de voies ferrées, rives de cours d'eau, jardins et prairies, sur terrains ensoleillés.

Confusions possibles

Ressemble beaucoup au bunias fausse roquette (*Bunias erucago*, espèce rare à préserver), ou encore au colza ou à la moutarde (famille des choux). Demander conseil à un spécialiste pour certifier l'identification.



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher ou déterrer avec l'entier du rhizome, avant la formation des graines! Si besoin, ameublir le sol à l'aide d'une bêche.	Mai-juin et juillet-août	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les inflorescences et les racines par incinération (déchets ménagers ou usine); le reste de la plante peut être laissé sur place.• Il faut faucher systématiquement pendant plusieurs années pour affaiblir les plantes et obtenir des résultats!
Grandes populations	Faucher plusieurs fois par année, avant la formation des graines, et arracher en périphérie de la zone envahie.	1 ^{ère} fauche : mai- juin 2 ^{ème} fauche : juillet-août	<ul style="list-style-type: none">• Traitement chimique* pied par pied par aspersion foliaire.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé : éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

* Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides (voir p.9).

Impatiante glanduleuse *Impatiens glandulifera*



Plantes

Annuelle, jusqu'à 2 m de haut.



Feuilles

10-25 cm de long, pétiole rougeâtre, bord des feuilles denté.



Tige

Nue et légèrement translucide, glandes à la base des feuilles.

Impatiente glanduleuse



Flleurs

Floraison: de juillet aux premières gelées.

Flleurs mauves à rose-pâle.

Parfum sucré.

Fruits

Les capsules mûres éclatent, propulsant ainsi les graines.

Plantules



Habitat

Sols humides à gorgés d'eau, riches en nutriments; berges, zones humides, clairières, décharges.

Dissémination

Par les graines (rayon d'env. 6 m; transport sur de longues distances par les cours d'eau; pouvoir germinatif d'env. 6 ans); dissémination par les activités humaines: transport de terre et exploitation forestière (transport de bois).

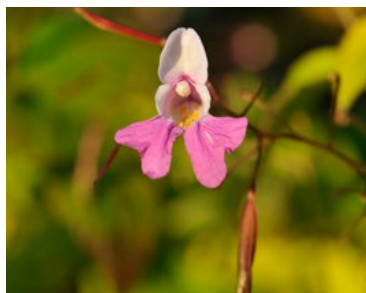


Impatiente glanduleuse

Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher 3 à 4 fois par an, avant la maturité des graines!	De mai-juin à fin octobre	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les inflorescences et les racines par incinération (déchets ménagers ou usine); le reste de la plante peut être laissé sur place.• Si nécessaire (voir p.7), planter et / ou ensemercer avec des espèces indigènes adaptées à la station.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grandes populations	Faucher à ras 3 à 4 fois par an, avant la formation des graines, et arracher en périphérie de la zone envahie.	De mai-juin à fin octobre	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire. Les matériaux contaminés ne peuvent être valorisés que sur le site de prélèvement ou éliminés de manière à exclure toute dissémination (se référer aux Services cantonaux compétents, p.53). Excavation: rayon de 6 m autour de la plante/population, profondeur de 30 cm. Traitement préalable: éliminer les plantes (arrachage). Possibilité d'utilisation: sur des terres assolées sous conditions strictes (voir lien p.11). Elimination: sur site ou dans décharge/gravière/carrière; couche de recouvrement d'au moins 1 m pendant une période de 10 ans.		

Confusions possibles



Impatiente bicolor (*Impatiens balfourii*; espèce exotique envahissante, à combattre également): fleurs bicolores roses et blanches, plante ne dépassant pas 1 m de haut.



Balsamine des bois (*Impatiens noli-tangere*; espèce indigène apparentée): fleurs jaunes, plante de 30 à 80 cm de haut, bord des feuilles ondulé.

Laurier-cerise *Prunus laurocerasus*

Plante

Arbuste à feuillage persistant, jusqu'à 6 m de haut.



Feuilles

Coriaces, face supérieure vert foncé brillant, face inférieure claire.



Fruits

Baies rondes et noires à maturité.



Flours

Floraison : en avril.

Flours blanches en grappes dressées.



Laurier-cerise

Habitat

Cultivé dans les parcs et jardins, naturalisé en forêt et en lisière.
Présent dans la nature notamment à cause de décharges sauvages de déchets verts.

Dissémination

Graines (dissémination par les oiseaux) et racines (repousses).

Attention

Toutes les parties de la plante, mais surtout les feuilles et les graines, contiennent des substances toxiques pour l'être humain.



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées ou jeunes	Arracher ou déterrer avec les racines, plusieurs fois par an.	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer tous les déchets végétaux issus de la lutte par incinération (déchets ménagers ou usine).• Si souhaité, remplacer par des plantes indigènes de substitution : frêne commun, sorbier des oiseleurs, sureau, etc.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grands arbres ou arbustes	Anneler (p.8)	Voir p.8	
	Abattre et: <ul style="list-style-type: none">• déterrer la souche <u>ou</u>• couper à ras les rejets de souche et les drageons pendant plusieurs années, 4 à 5 fois par an, <u>ou</u>• badigeonner d'herbicide* la surface de coupe	Toute l'année En automne (sève descendante)	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé : éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

* Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides (voir p.9).

Lupin à folioles nombreuses *Lupinus polyphyllus*



Plante

Vivace, 60-150 cm de haut.

Fleurs

Floraison : de juin à septembre.

Inflorescence multiflore en grappe dressée, longue de 15-50 cm, fleurs bleues, rarement purpurines, roses ou blanches.

Feuilles

Digitées, à 9-17 folioles lancéolées.

Fruits

Gousse à poils appliqués (120-2'000 graines par plante).



Lupin à folioles nombreuses

Habitat

Prairies, zones humides, talus de routes, berges, de la plaine jusqu'à 2'000 m d'altitude.

Dissémination

Graines (expulsées des gousses) et tiges souterraines ramifiées (rhizomes).

Attention

Les graines et les feuilles de lupin sont toxiques pour le bétail (y compris dans le fourrage séché).



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher avec les racines	Mai à septembre, 2-3 fois par an, avant la maturité des graines!	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les inflorescences, les graines et les racines par incinération (déchets ménagers ou usine). Le reste de la plante peut être laissé sur place.• Ameublir le sol autour de la racine et procéder avec précaution afin de ne pas rompre les racines tubéreuses au moment de l'extraction.
Grandes populations	Faucher avant la floraison et arracher en périphérie de la zone envahie.	1 ^{ère} fauche : mai-juin 2 ^{ème} fauche : 2 mois plus tard	<ul style="list-style-type: none">• Il faut faucher systématiquement pendant plusieurs années pour affaiblir les plantes et obtenir des résultats!• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé : éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

Palmier chanvre *Trachycarpus fortunei*

Plante

Arbre à feuillage persistant, jusqu'à 15 m de haut.
Chaque plante est mâle ou femelle.

Tronc

Solitaire, recouvert de fibres brunes, jusqu'à 20-25 cm de diamètre.



Fleurs

Floraison : de mars à début mai.

Inflorescences : longues de 20-90 cm, très ramifiées, apparaissant à la base des feuilles.

Feuilles

En forme d'éventail (palmées), jusqu'à 1 m de diamètre, vert foncé dessus, blanchâtre dessous.

Fruits

Baies bleu violet à maturité.



Palmier chanvre

Habitat

Secteur bien ensoleillé, lisières, sol de préférence frais/humide.

Dissémination

Graines (jusqu'à 10'000 graines/an par arbre femelle), pouvant être dispersées par les oiseaux.



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Jeunes plants < 1 m	Arracher avec le bourgeon de croissance situé en-dessous de la surface du sol, plusieurs fois par an.	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none">• Les inflorescences et les graines doivent être éliminées par incinération.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grands arbres > 1m	Abattre. Si l'arbre est conservé: couper le tronc à 1 m au-dessous de la pointe (pas de régénération possible) et couper les inflorescences chaque année avant la formation des graines.	Toute l'année	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

Renouées asiatiques

Renouée du Japon *Reynoutria japonica*

Plante

Pérenne, jusqu'à 3 m de haut; seule la partie souterraine de la plante survit en hiver.

Pousses

Au printemps, les tiges repoussent très vite (comme les pousses d'asperges) à partir des rhizomes.



Rhizomes

Rouges à brun foncé à l'extérieur, et jaunes à orange à l'intérieur.



Tige

Tachetée de rouge foncé, creuse, glabre; la petite peau brune entourant la tige à la base des feuilles est également caractéristique.



Renouée du Japon

Feuilles

Larges, ovoïdes, droites à la base, pointues et coriaces, de 10 à 20 cm de long, brusquement tronquées à la base.

Flours

Floraison: d'août à septembre.

Grappes de petites fleurs blanches.



Habitat

Berges, talus de routes et de voies ferrées.



Dissémination

Végétative par les parties aériennes, les stolons ou les fragments de tiges souterraines (rhizomes); même de très petits fragments peuvent produire de nouvelles plantes.

Dissémination surtout par des transports de terre et par les cours d'eau.

Renouées asiatiques moins répandues

Renouée à épis nombreux

Polygonum polystachium



Plante

Vivace, 1 à 2 m de haut, avec une tige forte et noueuse; nettement plus rare que la renouée du Japon.

Feuilles

Pétiolées, jusqu'à 30 cm de long et environ 10 cm de large, allongées et ovoïdes, face inférieure velue (visible à la loupe!).



Renouée de Sakhaline

Reynoutria sachalinensis



Plante

Vivace, jusqu'à 4 m de haut; plus rare que la renouée du Japon.

Feuilles

Cordées, jusqu'à 40 cm de long.

Comparaison

L'illustration ci-contre représente une feuille de renouée du Japon.

Attention : hybrides possibles avec caractères intermédiaires.

Renouées asiatiques (du Japon, à épis nombreux et de Sakhaline)

Lutte

Sur les sites d'intervention, nettoyer soigneusement les outils et véhicules utilisés, car de minuscules fragments de tiges ou de rhizomes peuvent donner naissance à de nouvelles plantes! Ne jamais utiliser de débroussailleuse pour les mesures de lutte, car la projection de fragments de plante dissémine l'infestation.

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher avec les rhizomes au minimum 4 à 5 fois par an. Coupe ou fauche suivie d'un traitement chimique* par aspersion foliaire, à répéter autant que nécessaire.	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Eliminer la totalité du matériel végétal issu de la lutte par incinération (déchets ménagers ou usine)! • Le transport du matériel végétal doit se faire dans des contenants hermétiquement fermés pour éviter toute dissémination accidentelle! • Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans! • Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grandes populations	Fauches répétées toutes les 3-4 semaines, au total 6 fois par an. Coupe ou fauche suivie d'un traitement chimique* par aspersion foliaire, à répéter si nécessaire. Coupe / arrachage / excavation complété d'un bâchage le long des cours d'eau.	Avril-mai à octobre Coupe en juin-juillet puis traitement chimique en août-septembre (sève descendante); répéter le traitement chimique après deux semaines sur tous les rejets; répéter encore deux semaines plus tard si nécessaire.	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire. Les matériaux contaminés ne peuvent être valorisés que sur le site de prélèvement ou éliminés de manière à exclure toute dissémination (se référer aux Services cantonaux compétents, p.53). Excavation: rayon de 3 m autour de la plante/population, profondeur de 3 m. Traitement préalable: éliminer les parties aériennes et autant que possible les racines. Elimination: sur site ou dans décharge/gravière/carrière; couche de recouvrement d'au moins 5 m pendant une période de 10 ans.		

* Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides (voir p.9).

Robinier faux-acacia *Robinia pseudoacacia*

Plante

Arbre à feuilles caduques, couronne clairsemée, jusqu'à 25 m de haut, épineux, écorce gris-brun profondément crevassée.



Fleurs

Floraison : de mai à juin.
Grappes blanches et pendantes,
parfum sucré.

Feuilles

Formées de folioles de 2 à 5 cm de long.
Epines à l'aisselle des feuilles.



Robinier faux-acacia

Habitat

Cultivé dans les rues et les parcs, naturalisé dans les forêts clairsemées, sur les berges, les talus de route et de voies ferrées, dans les prairies extensives.

Dissémination

Graines volantes, rejets de souche et drageons.

Attention

Enrichit le sol en azote et endommage ainsi les sols maigres en augmentant durablement leur teneur en éléments nutritifs !



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées et jeunes	Arracher ou déterrer avec les racines, 2 à 3 fois par an.	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les racines, les fleurs et les graines par incinération (déchets ménagers ou usine). Le bois peut être valorisé (ex : bois de chauffage).• Si souhaité, remplacer par des plantes indigènes de substitution : frêne commun, sorbier des oiseleurs, sureau, etc.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans !• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grands arbres ou arbustes	Anneler (p.8)	Voir p.8	
	Abattre <u>et</u> : <ul style="list-style-type: none">• dessoucher <u>ou</u>• arracher les rejets de souche et les drageons 4 à 5 fois par an <u>ou</u>• procéder par injection d'herbicide* ;• badigeonner d'herbicide* la surface de coupe.	Toute l'année	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé : éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention !), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

* Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides (voir p.9).

Séneçon du Cap *Senecio inaequidens*



Plante

Pérenne, 40-100 cm de haut, très ramifiée et souvent ligneuse à la base.



Feuilles

Etroites et indivises (6-7 cm de long, 2-3 mm de large), souvent à reflet bleuté.



Fleurs

Floraison : de juin à novembre.

Fleurs jaune citron, larges de 1,5 à 2,5 cm, solitaires à l'extrémité des rameaux.



Séneçon du Cap ou séneçon sud-africain

Habitat

Milieux rudéraux chauds et secs, en particulier le long des voies de circulation comme les bords de routes et les voies ferrées.

Dissémination

Les graines sont disséminées par le vent et les véhicules (elles adhèrent aux pneus) → les transporter dans des sacs fermés hermétiquement!

Attention

Le séneçon du Cap contient des substances toxiques pouvant être mortelles pour les animaux d'élevage!



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher 3 à 5 fois par an, avec les racines; si nécessaire, ameublir au préalable le sol à l'aide d'une bêche.	Mai-novembre, avant la maturité des graines! La plante en fleur produit des graines mûres en quelques jours seulement, et ce de mai à fin novembre!	<ul style="list-style-type: none">• Éliminer la totalité du matériel végétal issu de la lutte par incinération (déchets ménagers ou usine).• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grandes populations	Faucher à ras et arracher en périphérie de la zone envahie.		
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire. Les matériaux contaminés ne peuvent être valorisés que sur le site de prélèvement ou éliminés de manière à exclure toute dissémination (se référer aux Services cantonaux compétents, p.53). Excavation : rayon de 10 m autour de la plante/population (= très contaminé), profondeur de 30 cm. Traitement préalable : éliminer les plantes (fauche au ras du sol). Elimination : sur site ou dans décharge/gravière/carrière; couche de recouvrement d'au moins 1 m pendant une période de 10 ans.		

Solidages nord-américains



Solidage du Canada *Solidago canadensis*

Solidage géant *Solidago gigantea*



Solidage du Canada

Plante

Pérenne, 60-120 cm (solidage du Canada : jusqu'à 250 cm). Seule la partie souterraine de la plante survit en hiver.

Fleurs

Floraison : de juillet à octobre.
Grappes de petites fleurs jaunes.

Tige

Solidage géant : rougeâtre et glabre.
Solidage du Canada : verte et velue.



Solidage géant

Solidages nord-américains



Solidage du Canada



Solidage du Canada

Feuilles

8-10 cm de long, étroites, lancéolées, dentées.

Habitat

Hélio- et thermophile.

Talus de routes et de voies ferrées, bords de chemin, déblais, gravières, prairies marécageuses.

Dissémination

Graines volantes et racines ramifiées (rhizomes).

Solidages nord-américains

Les rhizomes peuvent redonner naissance à de nouvelles plantes.



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher avec les rhizomes 2 à 3 fois par an, avant la formation des graines; si nécessaire, ameublir au préalable le sol avec une bêche.	De mai-juin à août-septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Eliminer les inflorescences et les racines par incinération (déchets ménagers ou usine); le reste de la plante peut être laissé sur place. • Si nécessaire (voir p. 6), planter et / ou ensemercer avec des espèces indigènes adaptées à la station. • Il faut faucher systématiquement pendant plusieurs années pour affaiblir les plantes et obtenir des résultats!
Grandes populations	Faucher et arracher en périphérie de la surface envahie, avant la formation des graines!	1 ^{ère} fauche : juin 2 ^{ème} fauche : mi-août	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans! • Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Sols contaminés	<p>L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire. Les matériaux contaminés ne peuvent être valorisés que sur le site de prélèvement ou éliminés de manière à exclure toute dissémination (se référer aux Services cantonaux compétents, p.53).</p> <p>Excavation: rayon de 1 m autour de la plante/population, profondeur de 30 cm; traitement préalable: éliminer les plantes (fauche au ras du sol); possibilité d'utilisation: sur des terres assolées sous conditions strictes (voir lien p.11); élimination: sur site ou dans décharge/gravière/carrière, couche de recouvrement d'au moins 1 m sur une période de 10 ans.</p>		

Souchet comestible *Cyperus esculentus*



Plante

Herbacée pérenne, 15-50(-90) cm de haut. Tige à section triangulaire.

Feuilles

Linéaires, vert clair, 5-10 cm de large.



Fleurs

Floraison : de juillet à octobre

Inflorescence à 4-10 rayons portant aux extrémités des épillets (petites fleurs) brunâtres ou jaunâtres.

Habitat

Sol plutôt humide et situation bien ensoleillée.



Souchet comestible

Dissémination

Principalement par ses tubercules, renflements à l'extrémité des rhizomes filiformes; seule la partie souterraine de la plante survit en hiver.

Expansion liée au déplacement de machines agricoles utilisées pour le travail des sols depuis des zones infestées vers d'autres sites, sans nettoyage rigoureux préalable.



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher avec les rhizomes et les tubercules, 2 à 3 fois par an.	Mai-juin et septembre	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les fleurs et les parties souterraines de la plante par incinération (déchets ménager ou usine).• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grandes zones infestées	Contacteur le Service de l'agriculture. Labour en période de sécheresse pour ramener les tubercules à la surface; les laisser sécher puis les ramasser. Rotation de cultures ou abandon des cultures maraichères au profit d'autres cultures (par exemple : céréales, maïs)	Mai à octobre	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé : éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

Sumac ou Vinaigrier *Rhus typhina*



Plante

Arbre à feuilles caduques, jusqu'à 8 m de haut, branches et rameaux épais, couverts d'un duvet brun-rouge.



Feuilles

Composées, à bords dentés, rouges en automne.

Fleurs

Floraison : de juin à juillet.

Fruits en capitules rouges, dressés, à l'apparence du velours.



Sumac ou Vinaigrier



Habitat

Situations ensoleillées; souvent cultivé dans les jardins à sols plutôt secs, naturalisé dans les haies, les talus, les friches.

Dissémination

Principalement par les rhizomes (dans un rayon allant jusqu'à 10 m autour de la plante mère), plus rarement par les graines (dissémination par les oiseaux).

Attention

Toutes les parties de la plante, en particulier le latex, sont légèrement toxiques. Irritations cutanées possibles en cas de contact. Éviter absolument le contact avec les yeux et les muqueuses !

Racines

Les morceaux de racines peuvent engendrer la croissance de nouvelles plantes. Il faut donc veiller à ce que les chantiers n'occasionnent pas de dissémination !



Racines de sumac mises à nu.

Sumac ou Vinaigrier

Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées ou jeunes	Arracher ou déterrer avec les racines, 2 à 3 fois par an, avant la production de graines.	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Eliminer les inflorescences, fruits, tiges et les racines par incinération (déchets ménager ou usine). Le bois peut être valorisé (ex: bois de chauffage). • Plantes de substitution indigènes: frêne commun, sorbier des oiseleurs, sureau, etc. • Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans! • Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora (p.6).
Grands arbres ou arbustes	Anneler (p.8).	Voir p.8	
	Abattre <u>et</u> : <ul style="list-style-type: none"> • dessoucher <u>ou</u> • couper les rejets de souche et les drageons 4 à 5 fois par an; • procéder par injection d'herbicide*; • badigeonner d'herbicide* la surface de coupe. 	Toute l'année En automne (sève descendante)	
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire. Les matériaux contaminés ne peuvent être valorisés que sur le site de prélèvement ou éliminés de manière à exclure toute dissémination (se référer aux Services cantonaux compétents, p.53). Excavation: rayon de 10 m autour de la plante/population, profondeur de 1 m; traitement préalable: éliminer les parties aériennes et les souches/parties de racines; élimination: sur site ou dans décharge/gravière/carrière, couche de recouvrement d'au moins 5 m sur une période de 10 ans.		

* Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides (voir p.9).

Confusions possibles

Ailante glanduleux et frêne commun (voir pp.12 et 14).

Vergereette annuelle *Erigeron annuus*



Plante

Annuelle ou bisannuelle (devient pluriannuelle en cas de fauche/coupe) haute de 30 à 150cm. A besoin de beaucoup de lumière pour croître.



Flleurs

Floraison : de juin à octobre.

Graines

Une seule plante peut produire 10'000 à 50'000 graines.



Feuilles

Feuilles alternes, vert clair, velues sur les 2 faces.



Vergerette annuelle

Habitat

Surfaces ouvertes telles que prairies, bords de routes, friches ferroviaires.

Dissémination

Graines volantes; dissémination par les activités humaines : transports de foin, déplacement de terres contaminées, dépôts illégaux de déchets de jardins dans la nature, pneus de véhicules et semelles de souliers, auxquels adhère la terre contaminée.

Attention

Si la plante est fauchée, elle fleurira de nouveau jusqu'à ce qu'elle puisse produire des graines. Si elle n'est pas fauchée, la plante ne fleurit qu'une seule fois et meurt ensuite. Si elle est arrachée, elle ne repoussera pas.



Lutte

	Mesures	Saison	Mesures complémentaires
Plantes isolées	Arracher avec les racines, toutes les 3-4 semaines, avant la formation des graines!	Mai à octobre	<ul style="list-style-type: none">• Eliminer les inflorescences et les racines par incinération (déchets ménagers ou usine); le reste de la plante peut être laissé sur place.• Une fauche répétée permet d'éviter l'expansion de la population mais pas l'élimination des plantes.
Grandes populations	Faucher à ras plusieurs fois par an, avant maturité des graines, et arracher en périphérie de la zone envahie.	Mai à octobre	<ul style="list-style-type: none">• Si nécessaire (voir p.7), planter et / ou ensemercer avec des espèces indigènes adaptées à la station.• Poursuivre les mesures de lutte pendant au minimum 5 ans!• Annoncer votre observation, et le cas échéant la lutte réalisée, sur Info Flora(p.6).
Sols contaminés	L'obligation de diligence s'applique lors de l'utilisation de matériel contaminé: éviter la dissémination par les engins/outils (nettoyage sur les sites d'intervention!), lors du transport (couvrir) et éviter tout dépôt provisoire.		

Contacts et liens utiles

Services cantonaux compétents pour les néophytes envahissantes

Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) / Dienststelle für Wald, Natur und Landschaft (DWNL)
Secrétariat Tél: 027 606 32 00, e-mail: sfnp@admin.vs.ch

Service cantonal de l'agriculture (SCA) / Dienststelle für Landwirtschaft (DLW)
Secrétariat Tél: 027 606 75 00, e-mail: sca@admin.vs.ch

Service de construction des routes nationales (SCRN) / Dienststelle für Nationalstrassenbau (DNSB)
Arnold Steiner Tél: 027 606 97 27, e-mail: arnold.steiner@admin.vs.ch

Service de l'environnement (SEN) / Dienststelle für Umwelt (DUW)
Secrétariat Tél: 027 606 31 50, e-mail: sen@admin.vs.ch

Service de la mobilité (SDM) / Dienststelle für Mobilität (DFM)
Secrétariat Tél: 027 606 34 00, e-mail: sdm@admin.vs.ch

Service de la protection contre les crues du Rhône (SPCR) / Dienststelle Hochwasserschutz Rhone (DHWSR)
Secrétariat Tél: 027 606 35 20, e-mail: rhone@admin.vs.ch

Service Unité Territoriale III (SUT III) / Dienststelle für Gesamtheit III (GE III)
Secrétariat Tél: 027 606 25 00, e-mail: UT3-secretariat@admin.vs.ch

Autres informations

Informations générales: www.vs.ch/web/sfnp/plantes-envahissantes

Fiches d'information sur les différentes plantes problématiques: www.infoflora.ch → Néophytes → Fiches d'information

Modalités d'exécution, bases légales et fiches d'information sur les différentes plantes problématiques:
www.kvu.ch → Groupes de travail → Cercle exotique

Impressum

Document basé sur le manuel original «Praxishilfe invasive Neophyten» réalisé en 2015 par la Direction des travaux de Zürich (éditeur), Praxishilfe Luzern (conception) et les adaptations ultérieures réalisées par les cantons du Tessin («Guida alle neofite invasive», 2016, SPAAS et Servizio fitosanitario) et de Neuchâtel («Manuel de gestion des néophytes envahissantes», 2019, Service faune forêt nature)

Traduction : Filoplume

Adaptations pour le canton du Valais : Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP), Forum Umwelt AG et Drosera SA

Relecture : Section nature et paysage, SFNP, canton du Valais

Illustrations : Ch. Bohren, M. Bolliger, Direction des travaux Zurich, Drosera SA, S. Gregori, H. Hebeisen, S. Herfort, M. Horner, Infflora, P. Kristian, P. Kull, A. De Micheli, ökomobil, G. Paravicini, S. Rometsch, SFNP, Y. Storrer, www.giant-alien.dk.



Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service des forêts, de la nature et du paysage

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Wald, Natur und Landschaft

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

mars 2022